



FAQ - VOLET UNIVERSEL: VOLONTARIAT À DISTANCE

Quelles sont les exigences pour effectuer du volontariat à distance?

Pour être admissibles au volontariat à distance du programme de coopération volontaire et des projets bilatéraux du CECI, les personnes volontaires doivent avoir le statut de citoyennes canadiennes ou de résidentes permanentes du Canada ainsi qu'une adresse permanente au Canada.

De plus, vous devez répondre aux exigences et avoir accès à un ordinateur et à une connexion Internet.

Combien de temps dois-je consacrer au volontariat à distance ?

Le temps consacré peut varier selon votre disponibilité et/ou la nature du mandat.

Les personnes volontaires disponibles entre 5 et 10 heures par semaine pourront effectuer leur mandat sur plusieurs semaines mais ne seront pas éligibles à recevoir un paiement nominal.

Pour recevoir un paiement nominal, vous devrez être disponible au moins 21 heures par semaine, jusqu'à un maximum de 35 heures par semaine.

Serai-je rémunéré pour effectuer du volontariat à distance?

Les personnes volontaires effectuant du volontariat à distance, qui contribuent un minimum de 21 heures par semaine, recevront un paiement nominal de 35 dollars canadiens par tranches de 7 heures de travail, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 700 dollars canadiens par mois si la personne volontaire travaille à temps plein donc 35 heures par semaine. Ce paiement nominal est un revenu imposable au Canada. Les personnes volontaires recevront un feuillet T4A ainsi qu'un relevé 1 à la fin de l'année.

Les personnes volontaires effectuant du volontariat à distance, qui contribuent quelques heures par semaine, donc moins de 21 heures semaine, **ne recevront pas** de paiement nominal.

Les personnes volontaires effectuant du volontariat à distance pourraient vouloir travailler plus de 21 heures/semaine et refuser de recevoir le paiement nominal imposable.

Les personnes volontaires devront compléter une feuille de temps et ce, hebdomadairement et la faire parvenir à la personne responsable de leur dossier, au CECI Montréal.

Quelles sont les prochaines étapes pour soumettre ma candidature?

Vous devez postuler en ligne sur le mandat qui correspond à votre expertise et vos intérêts. Si vous êtes présélectionné(e), nous vous contacterons pour une entrevue et nous vous demanderons de fournir deux références professionnelles.

Si plus d'un mandat vous intéresse, vous devez postuler sur chacun des mandats.

Mars 2021

Quand débute le mandat?

Les dates de début de mandat pour le volontariat à distance sont flexibles mais il est possible que nous accordions la priorité aux personnes volontaires disponibles rapidement et ce, afin de répondre aux besoins des organisations partenaires.

Y a-t-il une formation pré- affectation pour le volontariat à distance?

Oui. La formation pré-affectation est obligatoire pour les personnes volontaires et a lieu par vidéoconférence et/ou à travers notre système de formation en ligne.

La formation aidera les personnes volontaires à approfondir leur compréhension du CECI et à développer les compétences et les connaissances requises pour travailler efficacement à l'atteinte des résultats escomptés. Il est attendu des personnes volontaires qu'elles se montrent aussi disponibles aux occasions de formation que le CECI pourrait leur procurer au cours de leur mandat (nouveaux modules de formation, webinaires, etc.).

Pourrais-je poursuivre mon mandat dans le pays de mise en œuvre du CECI quand il sera possible d'effectuer des déplacements internationaux?

La santé et la sécurité de nos volontaires étant notre priorité, il y aura reprise des déplacements internationaux pour les personnes volontaires lorsque la situation sera jugée sécuritaire. Le cas échéant, bien que nous ne pouvons garantir que la priorité sera accordée aux personnes volontaires qui effectuent des mandats à distance, cette possibilité sera envisagée.